



Les contrats dans les séries d'animation TV 2007>2009

Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels

1^{er} juin 2010

1- Le marché de l'animation et ses principales caractéristiques

2- Les caractéristiques des contrats des auteurs de l'animation

3- Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir

4- Les investissements totaux en droits d'auteur

DONNEES GENERALES

La France est le 3eme exportateur mondial de programmes d'animation et le n°1 européen

Rôle moteur des pouvoirs publics:

- Compte de soutien
- Crédit d'impôt
- Aides régionales
- Aide européennes

Forte tradition picturale
Pépinière de formations
Bassin de talents

Volume de diffusion

Dynamisme du tissu entrepreneurial

✓ **Volume de production 2009: 351h**
Soit une augmentation de 35% par rapport à 2008
2x moins qu'en fiction

✓ **Coût de production horaire 2009: 600 000€**
Coût moyen d'une série: 6 millions d'euros

✓ **Volume de diffusion 2008: 100 000 h**
Tous diffuseurs confondus

✓ **Ratio œuvres originales/ adaptation: 50%/ 50%**
Dans les faits les acteurs du marché constatent que les adaptations prennent largement le pas sur les œuvres originales.

✓ **Préférence des diffuseurs pour les formats courts**

✓ **2/3 des séries d'animations font appel au financement international.**

Les obligations d'investissement des diffuseurs en animation

Signature de nouveaux accords interprofessionnels en 2008 et 2009 appliqués dès 2009 par les chaînes historiques

- ✓ Mutualisation des obligations d'investissement par groupe (à l'exception de M6)
- ✓ Garantie annuelle globale d'investissement de l'ordre de 50 M€



Chaînes hertziennes



1% du CA



0,6% du CA



Forfait : 56 M€ répartis sur 2009 et 2010 et 58 M€ 2011/2012



0,155% du CA

Chaînes TNT, câble et satellite



(4 chaînes)

6% du CA



6% du CA



(5 chaînes)

0,6% (1 M€)

2009 : respect des obligations par les chaînes historiques (% CA)

CANAL+ 0,3%, soit le double de ses obligations légales

M6 1,5%, soit 50% de plus que ses obligations légales

TF1 0,7%, conforme à ses obligations légales

francetélévisions 27,5 M€ (1,3%), conforme à ses obligations légales

Droit à recettes des diffuseurs : 1% par pourcentage apporté dans le financement

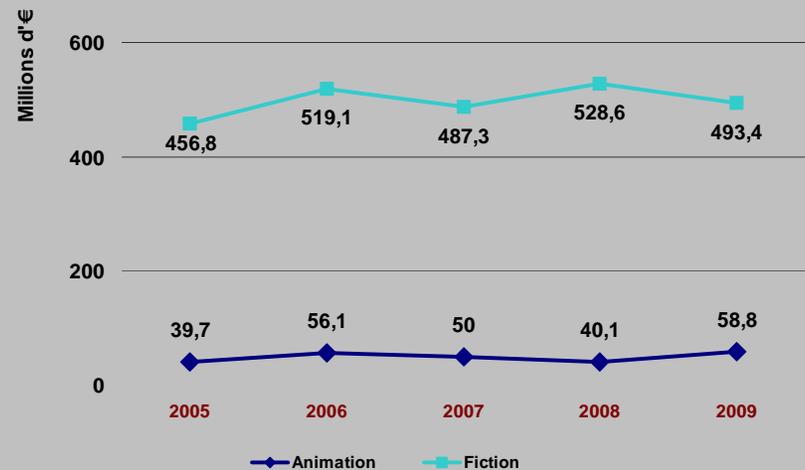
CANAL+ au-delà de 20% du devis CNC

au-delà de 25% du devis CNC

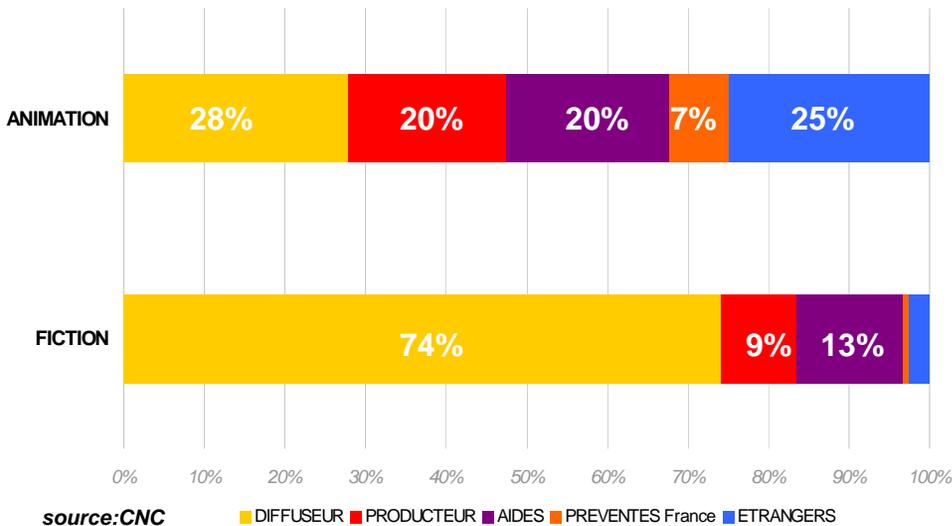
au-delà de 30% du devis CNC



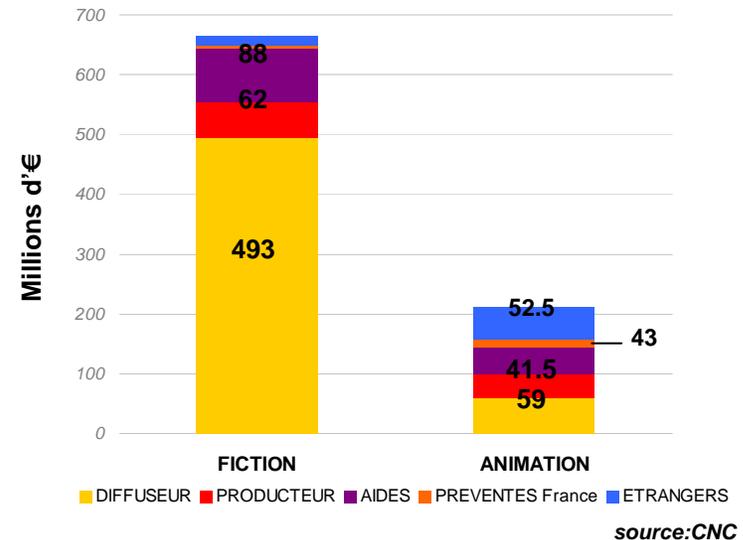
2005/2009 : Evolution et comparaison des apports diffuseurs en fiction et animation



Le financement de l'animation 2009



L'animation moins dépendante des diffuseurs que la fiction financée au 3/4 par les investissements de diffuseurs.

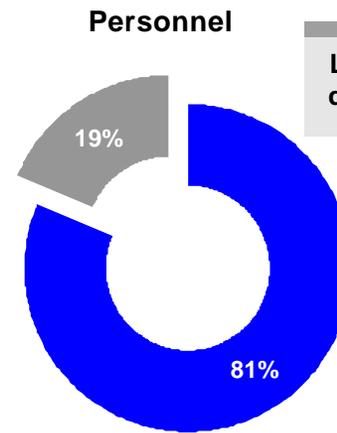
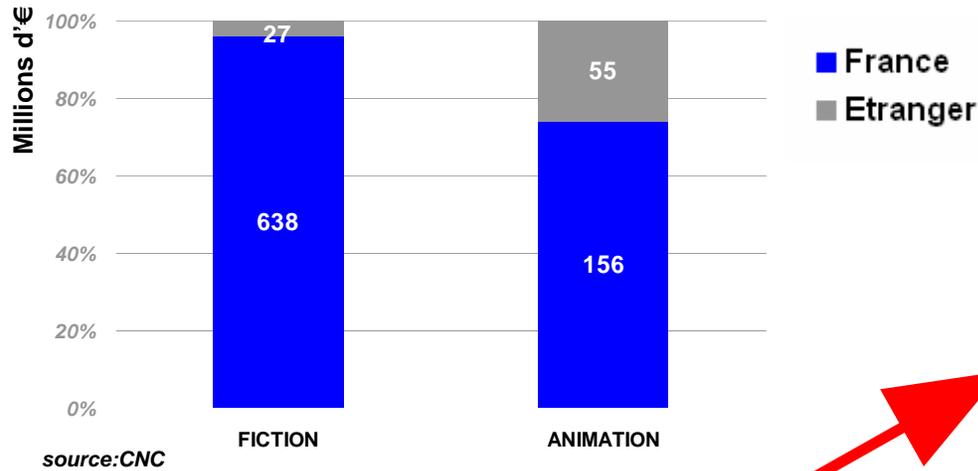


Avec 210 millions d'euros l'animation dispose d'un budget de production équivalent au tiers de celui consacré à celui de la fiction

Coût horaire moyen de la fiction: 884 000 €

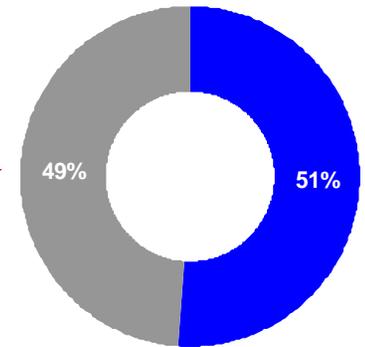
Coût horaire moyen de l'animation: 600 000€

Les dépenses en animation



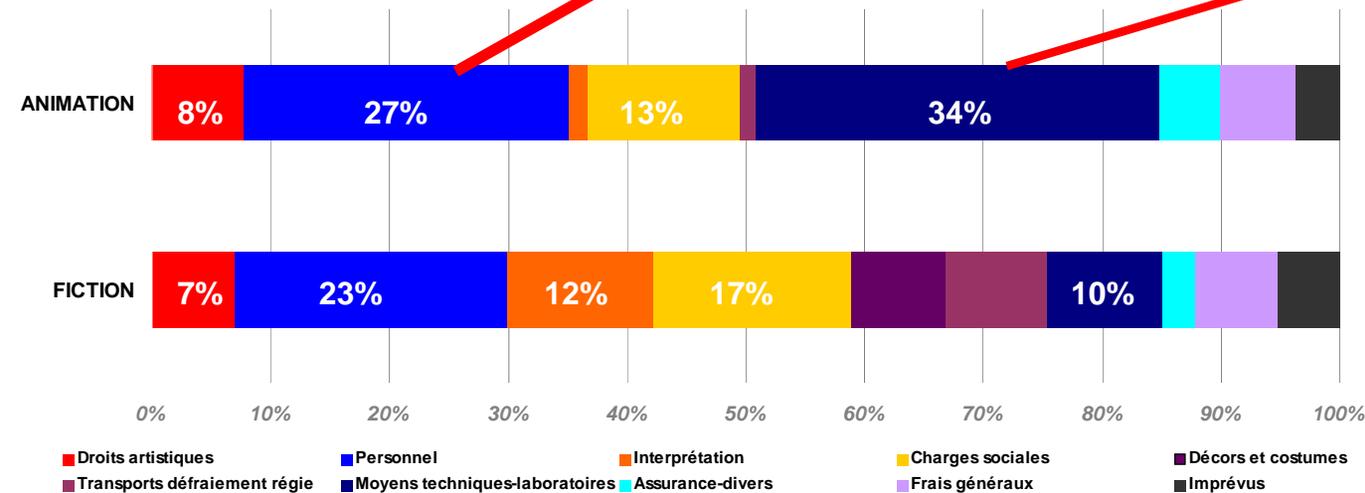
Le crédit d'impôt et le développement de la 3D ont permis une relocalisation de l'emploi en France

Moyens techniques-laboratoires



Les « moyens techniques et laboratoires » constituent le premier poste de dépenses en animation, qui se répartit pour moitié en France et pour moitié à l'étranger

REPARTITION DES DEPENSES



L'exploitation d'une série d'animation

L'animation est plus universelle que la fiction et bénéficie d'un phénomène de longue traîne plus important. Cependant on peut considérer que l'exploitation principale s'étale sur 5 ans.

DIFFUSION ET CATCH UP

FRANCE

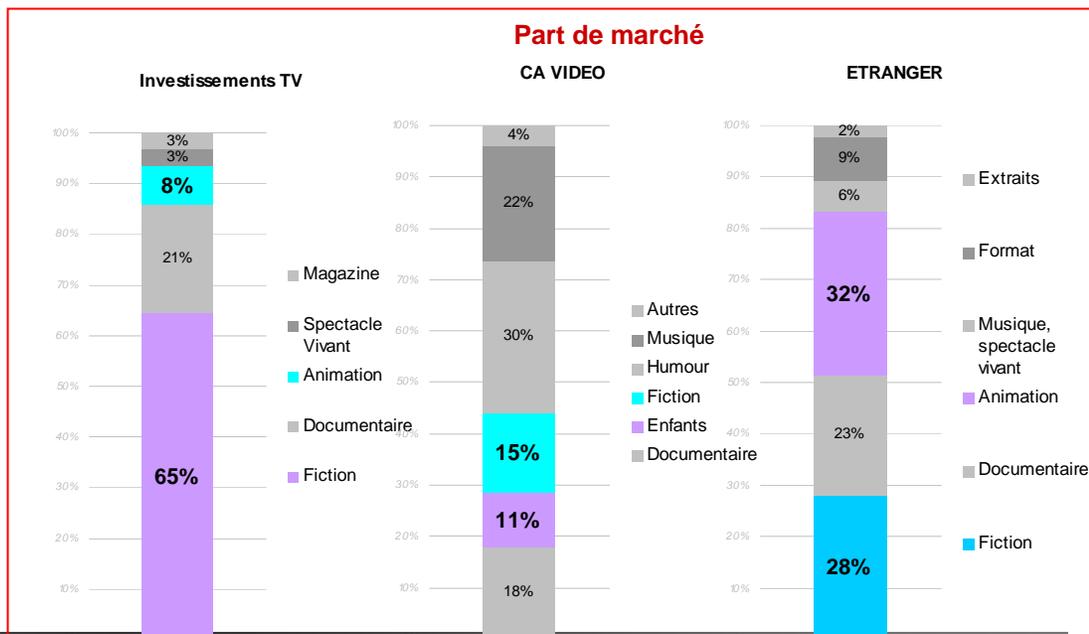
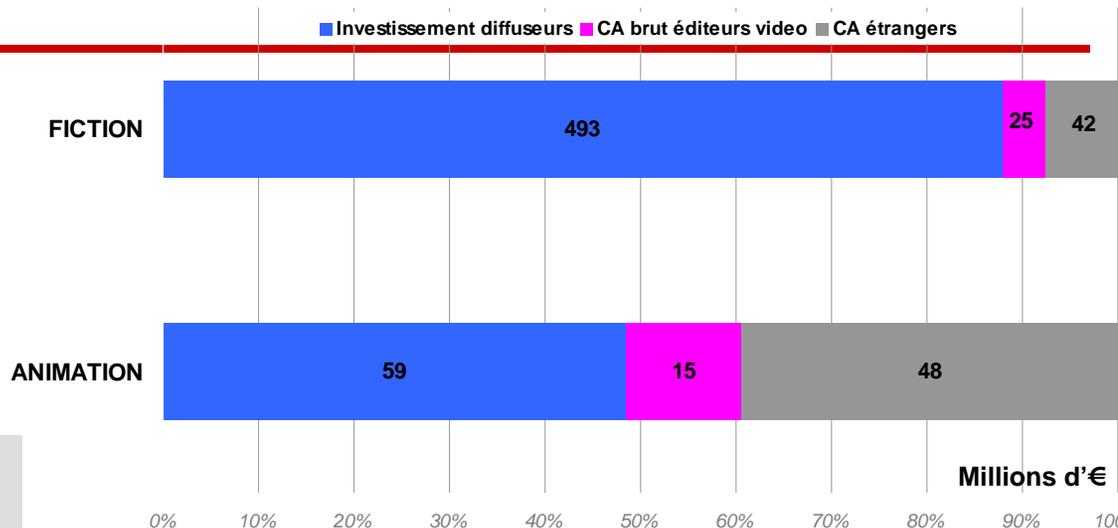
- 1/Chaînes hertziennes
- 2/Chaînes Câbles et satellite
- 3/TNT

Selon l'apport des éditeurs, la diffusion et les exclusivités peuvent être concomitantes et communes à plusieurs segments

EXPLOITATIONS VIDEO & VOD

VENTES INTERNATIONALES

Contrairement à la fiction dont le business model est principalement basé sur la télédiffusion, le business model de l'animation est pour plus de 50% tiré par l'exploitation vidéo et les ventes à l'étranger



1- Le marché de l'animation et ses principales caractéristiques

2- Les caractéristiques des contrats des auteurs de l'animation

3- Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir

4- Les investissements totaux en droits d'auteur

Bible : des rémunérations très disparates

jusqu' 1500 € inclus
de 1500 € à 5000 €
de 5000 € à 10000 €
de 10000 € à 15000 €
de 15000 € à 20000 €
de 20000 € à 25000 €
de 25000 € à 30000 €
de 30000 € à 35000 €
de 35000 € à 40000 €
de 40000 € à 50000€
de 50000 € à 60000 €
de 60000 € à 70000 €
de 80000 € à 90000 €
plus de 100 000 €

Séries très courtes	Séries de 6'	Séries de 13'	Séries de 26'
	1	2	
2	2	4	
	1	1	
		1	
1	2	1	1
	1	3	1
1		1	2
			2
			1
		1	2
		2	2
			2
			1

Une situation très éclatée au niveau des rémunérations avec un nombre d'auteurs allant de 1 à 4 selon le projet.

De 0 à 1%
1%
de 1% à 2%
2%
De 2% à 3%
3%
De 3% à 4%
4%
De 4% à 5%
5%
De 5% à 6%
6%
plus de 6%

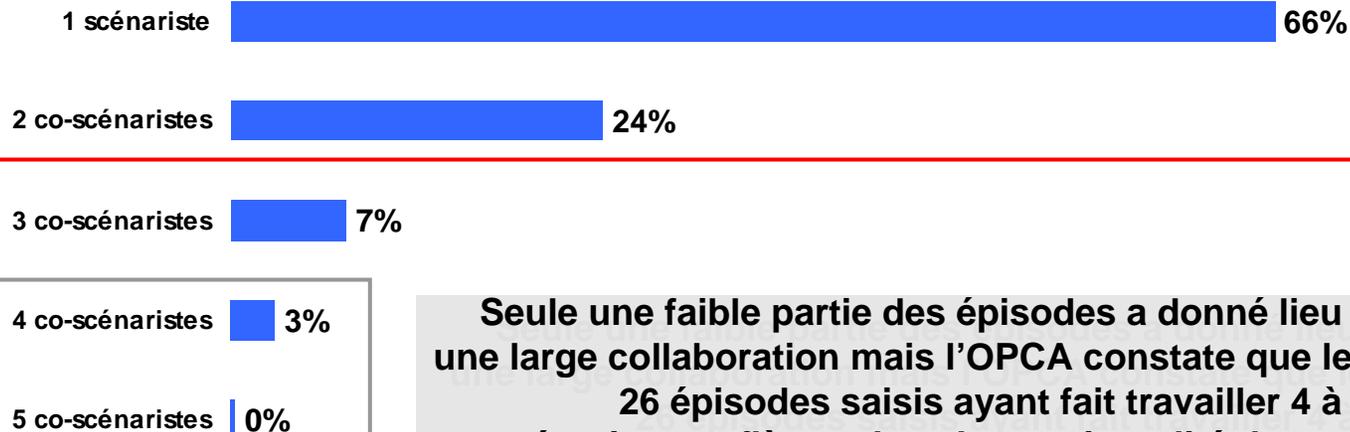
Séries très courtes	Séries de 6'	Séries de 13'	Séries de 26'
	2	3	4
1	1	2	
1		2	2
3		1	
		3	2
	3	1	1
		1	1
	1	2	2
			2
1		1	
			1
			1
1			

5 des 45 séries étudiées fait apparaître des taux différents avant et après amortissement

	Série 1 : 26'	Série 2 : 13'	Série 3 : 6'	Série 4 : 6'	Série 5 : 26'
% avant amortissement	5,50%	4,00%	0,20%	0,75%	1,48%
% après amortissement	8,00%	5,00%	1,00%	1,50%	22,00%

Le faible recours à une pluralité d'auteurs pour écrire un épisode

Nombre de coauteurs par épisode



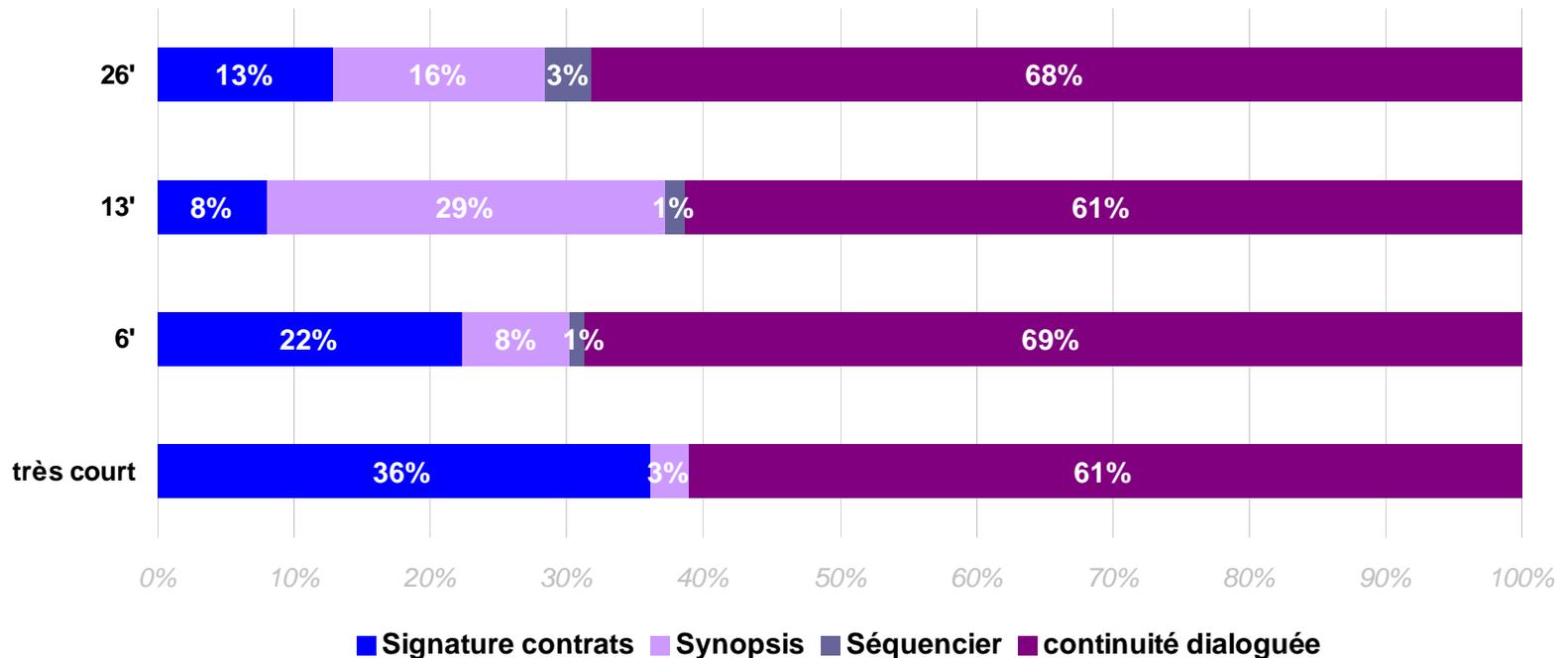
Immense majorité d'épisodes écrit par un seul auteur, voire deux.

Seule une faible partie des épisodes a donné lieu à une large collaboration mais l'OPCA constate que les 26 épisodes saisis ayant fait travailler 4 à 5 coscénaristes reflètent dans la quasi-totalité des cas des changements de scénaristes en cours d'écriture.

Source : base de données OPCA saisie réelle

Les grandes étapes contractuelles du scénario

Poids de chaque étape contractuelle en consolidé



- Pas d'arches narratives
- Poids du séquencier négligeable alors que cela pesait 10 à 20% des droits en fiction => les formats courts favorisent les écritures directes en version dialoguée
- Dans le format très court, de nombreux contrats avalisent des travaux déjà commandés => un poids global des montants libérés à la signature des contrats très important

Source : base de données OPCA saisie étendue

La durée de cession de droits

protection légale	86%
50 ans	2%
40 ans	3%
35 ans	1%
32 ans	2%
30 ans	4%
28 ans	2%

L'OPCA observe que la cession des droits pour la durée de protection légale est la règle en matière d'animation. Seuls quelques auteurs parviennent à négocier des durées de plusieurs dizaines d'années

Presque tous les contrats qui consacrent des durées de cession de droit différentes de la durée de protection légale ont été cosignés par des agents, principalement par la SACD.

Source : base de données OPCA saisie réelle

La part fixe de rémunération des droits d'auteur

La rémunération des droits d'auteur est presque toujours constituée de deux bases : une base fixe et une base proportionnelle sur les recettes à venir. La base proportionnelle est une condition pour sa conformité aux impératifs légaux du droit d'auteur français.

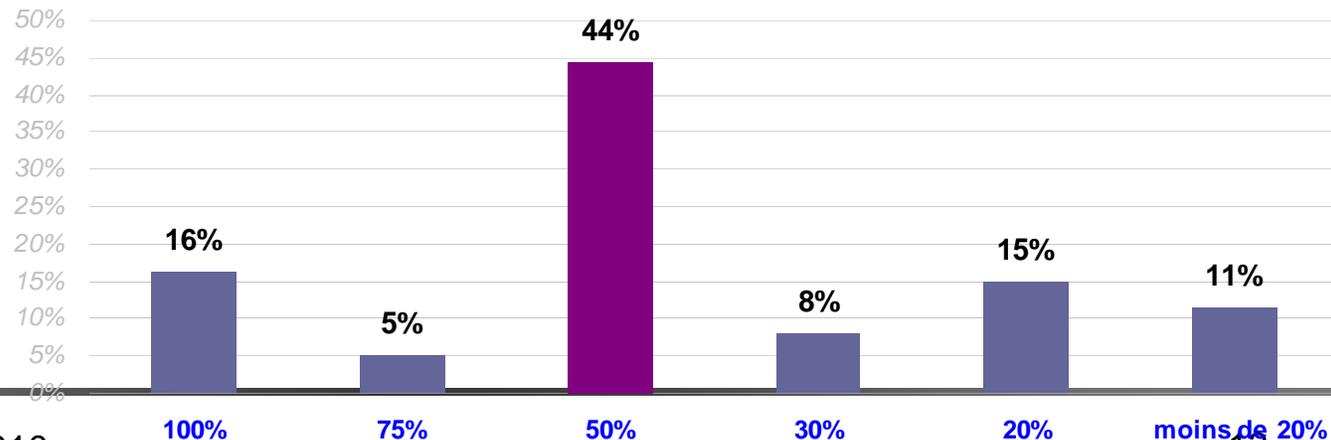
La part fixe de rémunération peut se composer de deux éléments : une prime s'assimilant à une rémunération forfaitaire et un minimum garanti sur les recettes à venir. La rémunération versée sous forme de minimum garanti va être compensée par la rémunération proportionnelle négociée sur les recettes à venir : l'auteur ne touchera ainsi réellement de la rémunération proportionnelle qu'à compter de la compensation du minimum garanti qu'elle couvre. La rémunération versée sous forme de prime est déconnectée des rémunérations proportionnelles à venir : à ce titre, elle est fondamentalement plus favorable aux auteurs.

47% des épisodes saisis font apparaître une part de rémunération fixe versée sous forme de prime.

↳ Quand il existe un versement sous forme de prime, l'OPCA a analysé le poids de cette prime sur l'ensemble de la rémunération fixe de l'auteur concerné. Il en ressort qu'elle correspond le plus souvent à 50% de la rémunération fixe totale, les autres 50% étant versés sous forme de minimum garanti.



Poids de la part PRIME dans la rémunération fixe TOTALE des auteurs ayant touché une prime



Source : base de données

OPCA saisie réelle

Les rémunérations fixes par épisode

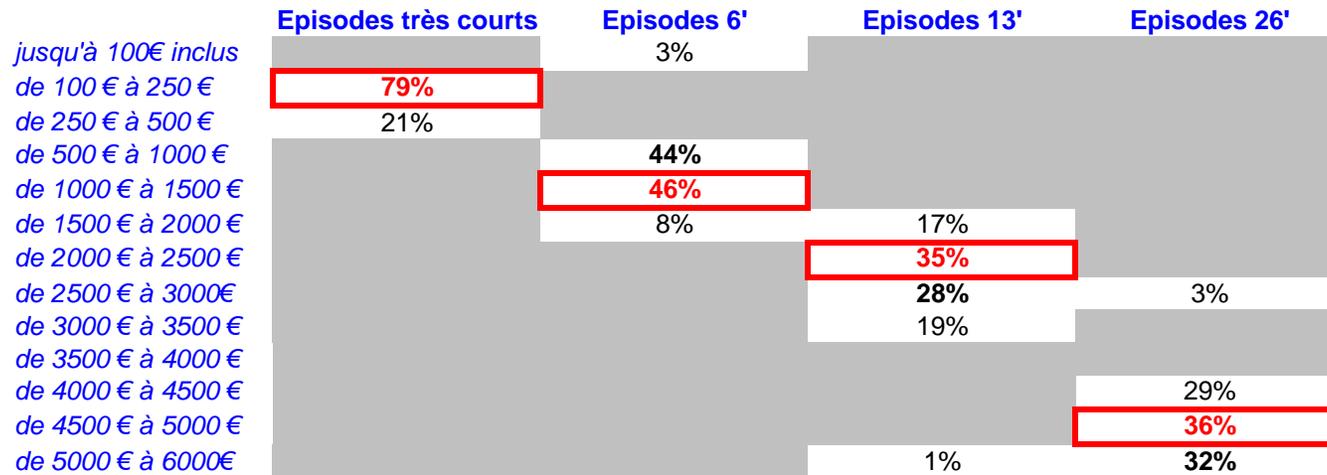
scénarios originaux

	Episodes très courts	Episodes 6'	Episodes 13'	Episodes 26'
<i>jusqu'à 100€ inclus</i>	27%			
<i>de 100 € à 500 €</i>	51%	28%		
<i>de 500 € à 1000 €</i>	23%	16%	0%	
<i>de 1000 € à 1500 €</i>		32%		
<i>de 1500 € à 2000 €</i>		7%	4%	
<i>de 2000 € à 2500 €</i>			87%	
<i>de 2500 € à 3000€</i>			2%	
<i>de 3000 € à 3500 €</i>			5%	
<i>de 3500 € à 4000 €</i>		17%	2%	9%
<i>de 4000 € à 4500 €</i>				0%
<i>de 4500 € à 5000 €</i>				39%
<i>de 5000 € à 6000€</i>				12%
<i>de 6000 € à 7000 €</i>				11%
<i>de 7000 € à 8000 €</i>				2%
<i>de 8000 € à 9000 €</i>				5%
<i>de 9000 € à 10000 €</i>				11%
<i>plus de 10000€</i>				12%

Source : base de données OPCA saisie étendue

Les rémunérations fixes par épisode

scénarios adaptés



Peu d'influence de l'adaptation sur les rémunérations majoritaires par épisode de 6' et de 13'

Aucune rémunération supérieure à 6000 € alors que cela représente 41% des épisodes originaux de 26'

Source : base de données OPCA saisie étendue

Les rémunérations proportionnelles des scénaristes par épisode

Pourcentages négociés sur les RNPP

	très court	6	13	26
de 0 à 0,5%	32%	68%	51%	59%
de 0,5% à 1%		2%	6%	8%
1%	12%	14%	32%	25%
de 1% à 1,5%	19%		1%	6%
de 1,5% à 2%				2%
2%		16%	7%	
de 2% à 2,5%	21%		3%	
de 2,5% à 3%				
de 3% à 4%				
>4%	16%			

Des conditions de rémunérations proportionnelles majoritairement très basses => usages autour de 0,2% par épisode

A partir de quelles recettes brutes générées par les séries les auteurs peuvent-ils espérer avoir couvert leurs minima garantis?

Source : base de données OPCA saisie étendue

1- Le marché de l'animation et ses principales caractéristiques

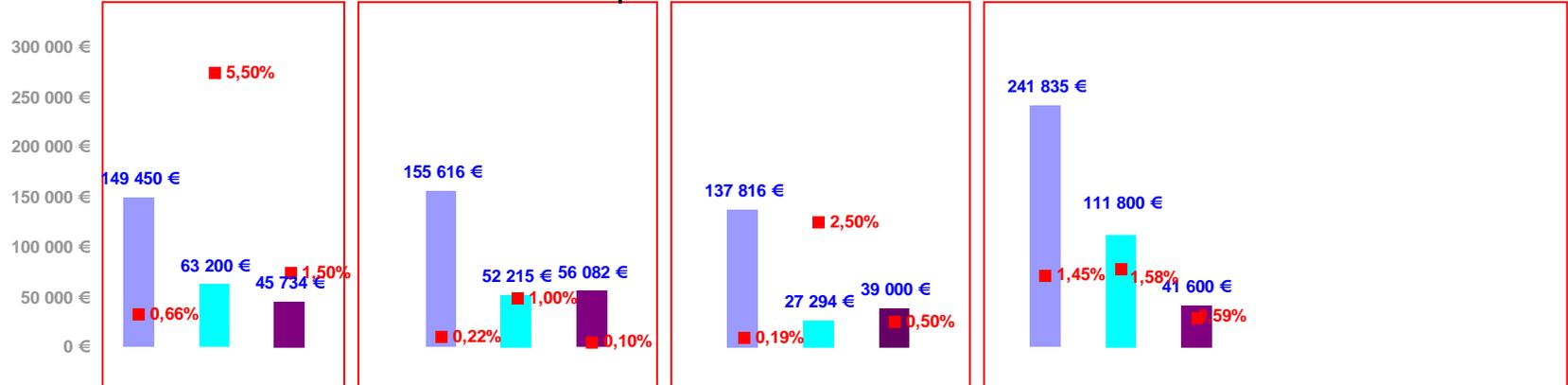
2- Les caractéristiques des contrats des auteurs de l'animation

3- Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir

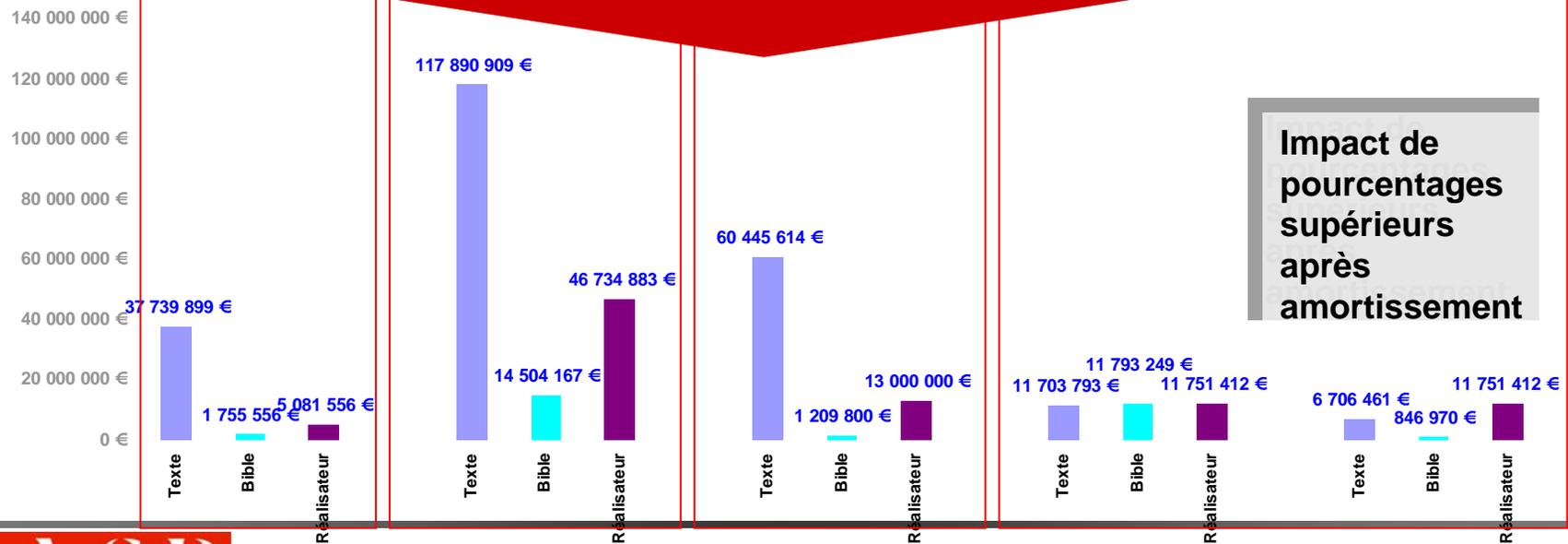
4- Les investissements totaux en droits d'auteur

Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valor des auteurs – échantillon 26'

Rémunérations totales par série de 26 x 26 min



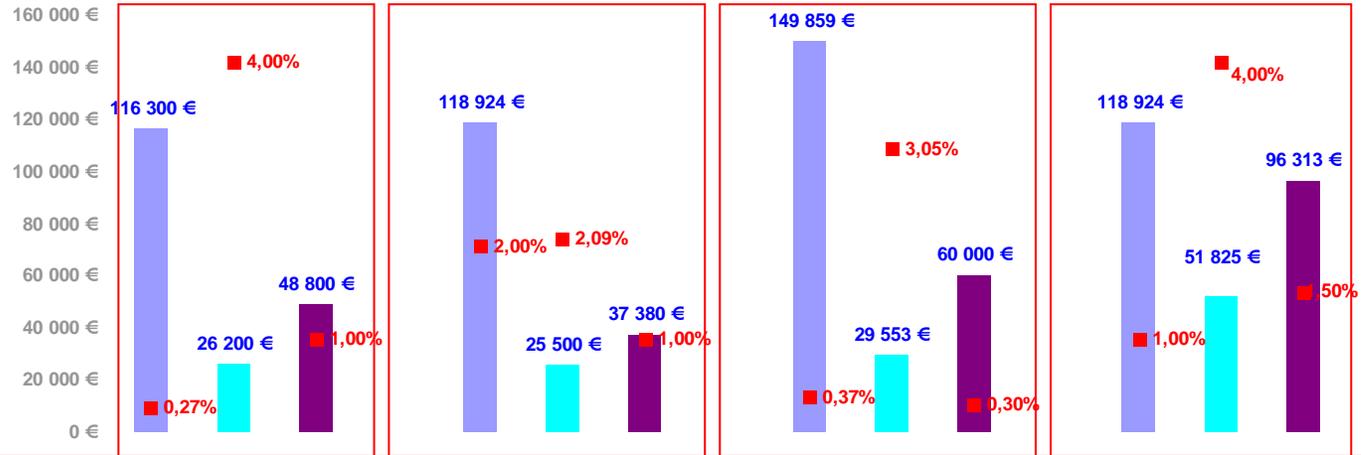
Recettes brutes avant couverture des à-valor



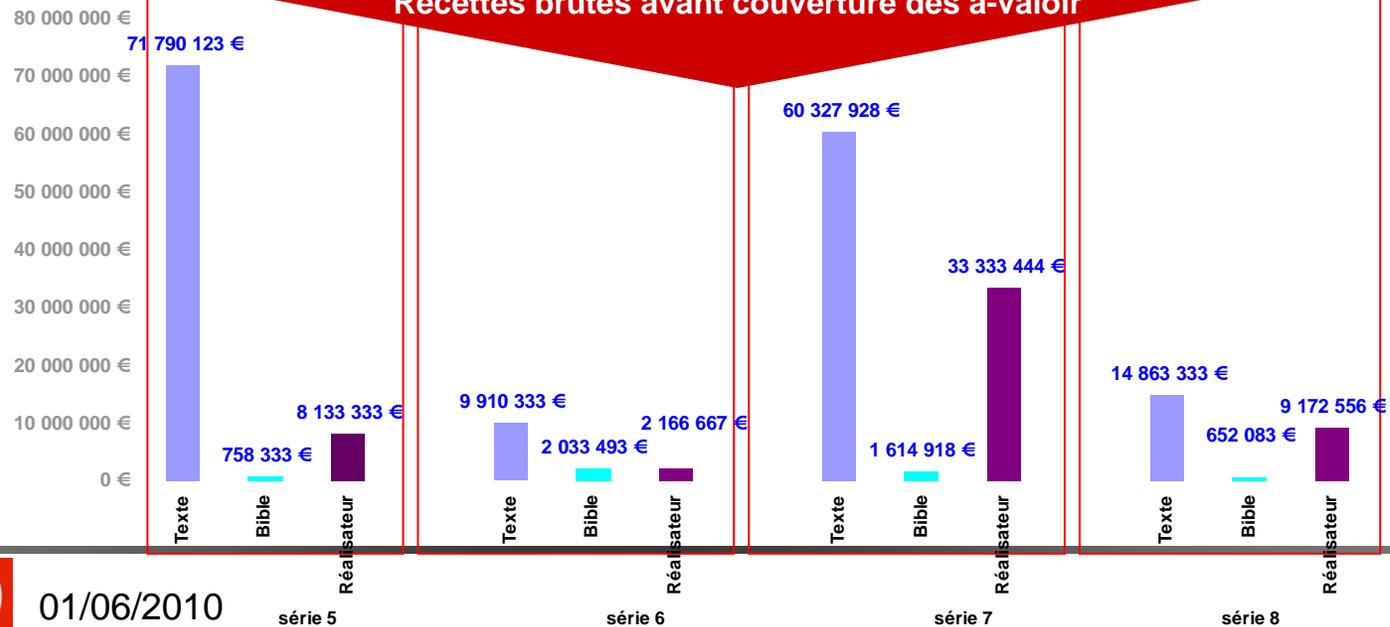
Impact de pourcentages supérieurs après amortissement

Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir des auteurs – échantillon 13'

Rémunérations totales par série de 52 x 13 min



Recettes brutes avant couverture des à-valoir

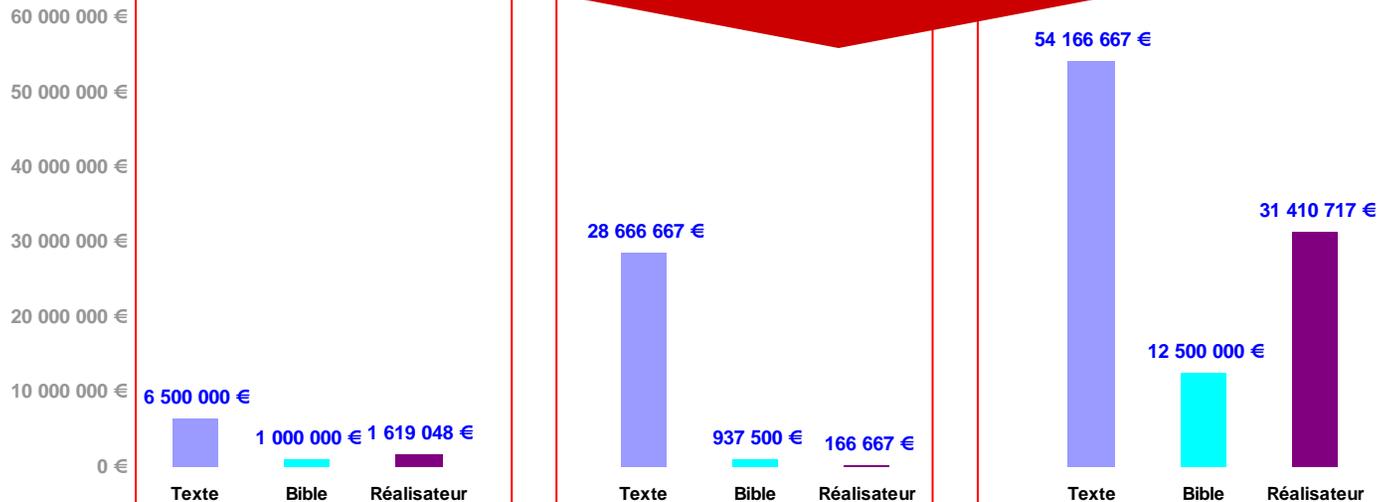


Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir des auteurs – échantillon 6/7'

Rémunérations totales par série de 6 min



Recettes brutes avant couverture des à-valoir



1- Le marché de l'animation et ses principales caractéristiques

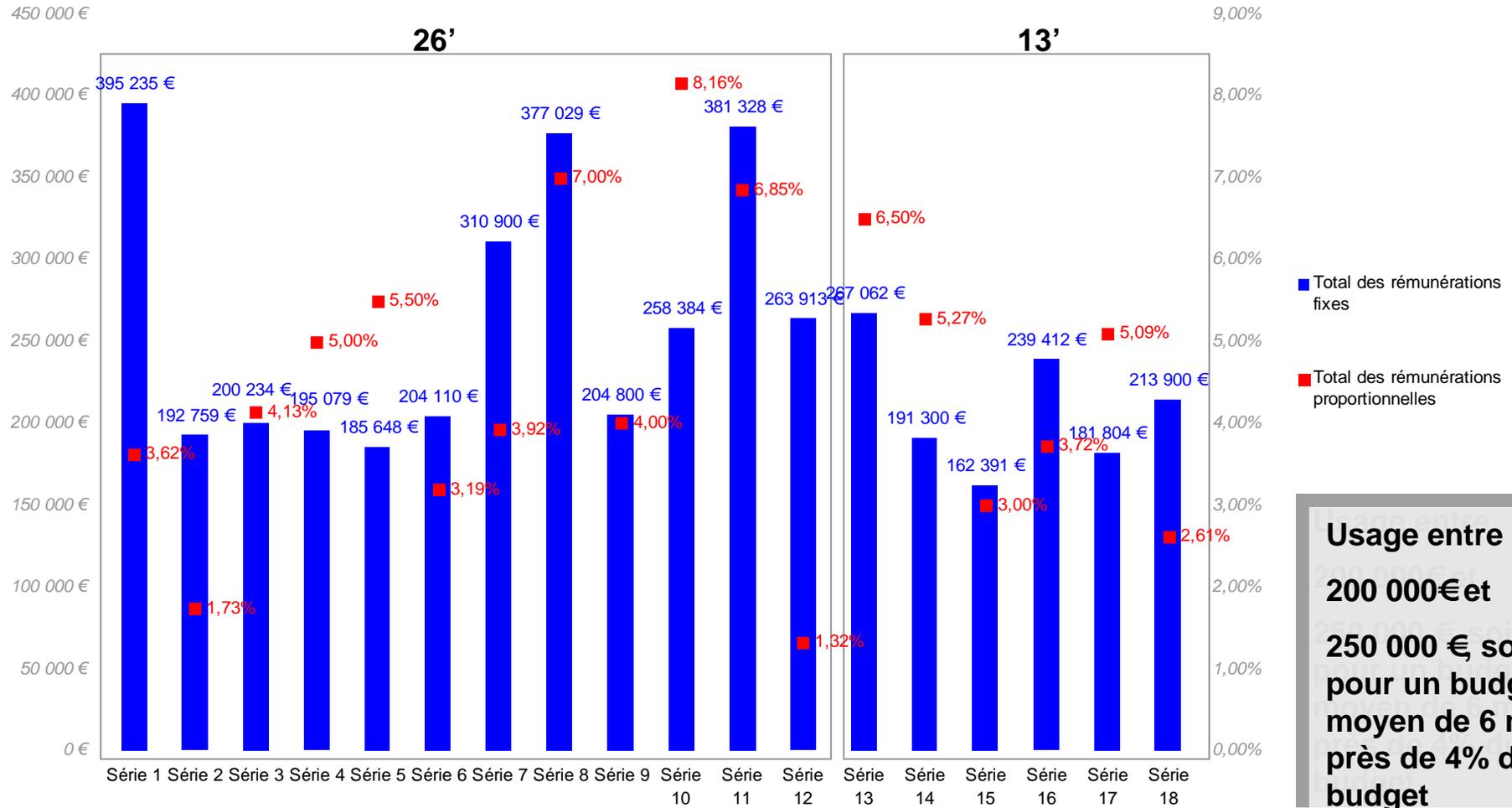
2- Les caractéristiques des contrats des auteurs de l'animation

3- Les recettes brutes à attendre avant de couvrir les à-valoir

4- Les investissements totaux en droits d'auteur

Les investissements dans les 26' et 13'

Total des investissements producteur en droit d'auteur par série



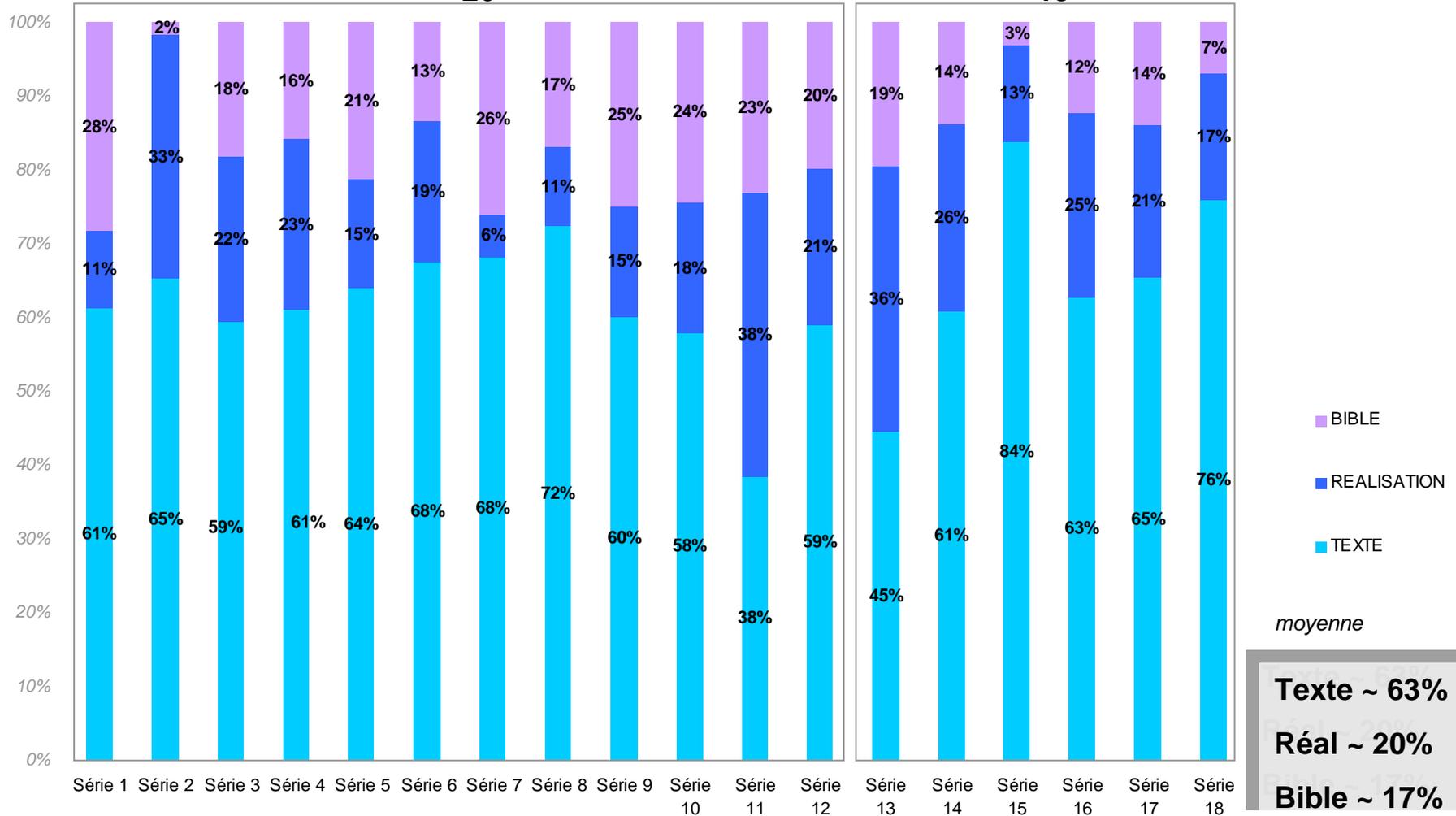
**Usage entre
200 000€ et
250 000 €, soit,
pour un budget
moyen de 6 m€,
près de 4% du
budget**

Les investissements ventilés dans les 26' et 13'

Ventilation des investissements producteur en droit d'auteur par série

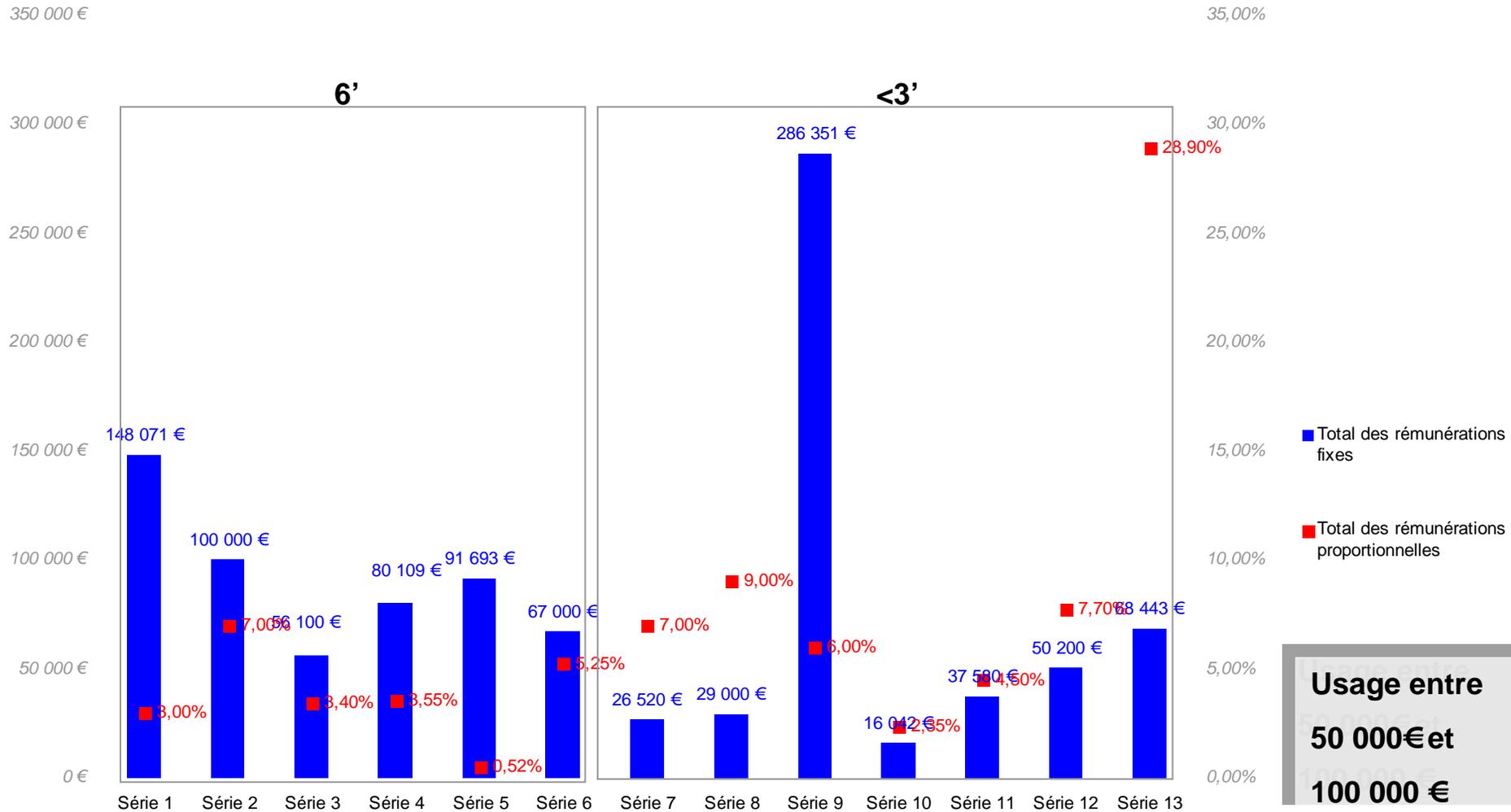
26'

13'



Les investissements dans les 6' et <3'

Total des investissements producteur en droit d'auteur par série



Les investissements ventilés dans les 6' et <3'

Ventilation des investissements producteur en droit d'auteur par série

